



# Inscription pour les transports scolaires

publié le 04/06/2024

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine organise les transports scolaires des enfants. Pour cela, des équipes locales gèrent les services au plus près des territoires, dans chacun des chefs-lieux du département.

Dès le 10 juin 2024, afin d'organiser au mieux le transport des enfants, nous invitons les parents à renouveler leur demande pour l'année 2024-2025 sur la plateforme d'inscription en suivant le lien ci-dessous :

[S'inscrire aux transports scolaires en Nouvelle-Aquitaine](#)

Jusqu'au 22 juillet 2024, les enfants inscrits pourront bénéficier de la gratuité des frais de dossier (au-delà, il sera facturé 24 € de frais d'inscription par dossier). C'est un procédé simple, rapide et le paiement en ligne est sécurisé.

Un mail sera adressé aux familles déjà inscrites à partir du 11 juin afin de les informer.

Une fois les droits d'accès ouverts, les parents recevront la carte de transport de leur enfant. Si l'enfant dispose déjà d'une carte sans contact de l'année dernière, il doit la conserver, celle-ci sera mise à jour lors de sa première utilisation dans le car.

Pour toute information complémentaire, les équipes en charge des transports scolaires dans votre département sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions :

Région Nouvelle-Aquitaine – Antenne de La Rochelle Service Transports Routiers de Voyageurs  
15 Rue Alsace Lorraine  
17024 La Rochelle  
Tél : 0970 870 870 (du lundi au samedi de 8h à 19h)  
[transports.nouvelle-aquitaine.fr/contacts](http://transports.nouvelle-aquitaine.fr/contacts)

Très cordialement.

La Direction des Transports Routiers de Voyageurs



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.